



RÉFÉRENCE	BT_2015_X98CUP_01_FR
DATE	10 Avril 2014
SUJET	Modification provisoire de la Nomenclature 2015

**CONCERNÉS: TOUS LES VÉHICULES**

Ce document a pour but de corriger **temporairement** 2 points de la Nomenclature 2015, liés au retard de mise à disposition des 2 principales mises à jour de début de championnat (étriers / plaquettes de freins AV + mise à jour software moteur).

**Évolution étriers et plaquettes de freins AV (étriers + supports d'étrier + plaquettes de freins):**

Les éléments des pages 31.40 & 31.50 de la Nomenclature 2015 sont remplacés temporairement par ceux-ci-après (voir p.3 & 4 de ce document), issus de la Nomenclature 2014.

Cette modification est temporaire et applicable à partir de maintenant et jusqu'à ce qu'un nouveau Bulletin Technique soit fourni (dès que la Nomenclature 2015 sera pleinement applicable).

**Évolution software moteur 2015**

Les éléments de la page N°17.01 de la Nomenclature 2015 sont remplacés temporairement par ceux-ci-après (voir p.5 de ce document).

Cette modification est temporaire et applicable à partir de maintenant et jusqu'à ce qu'un nouveau Bulletin Technique soit fourni (dès que la Nomenclature 2015 sera pleinement applicable).

Renault Sport Technologies  
Motorsport Dpt.

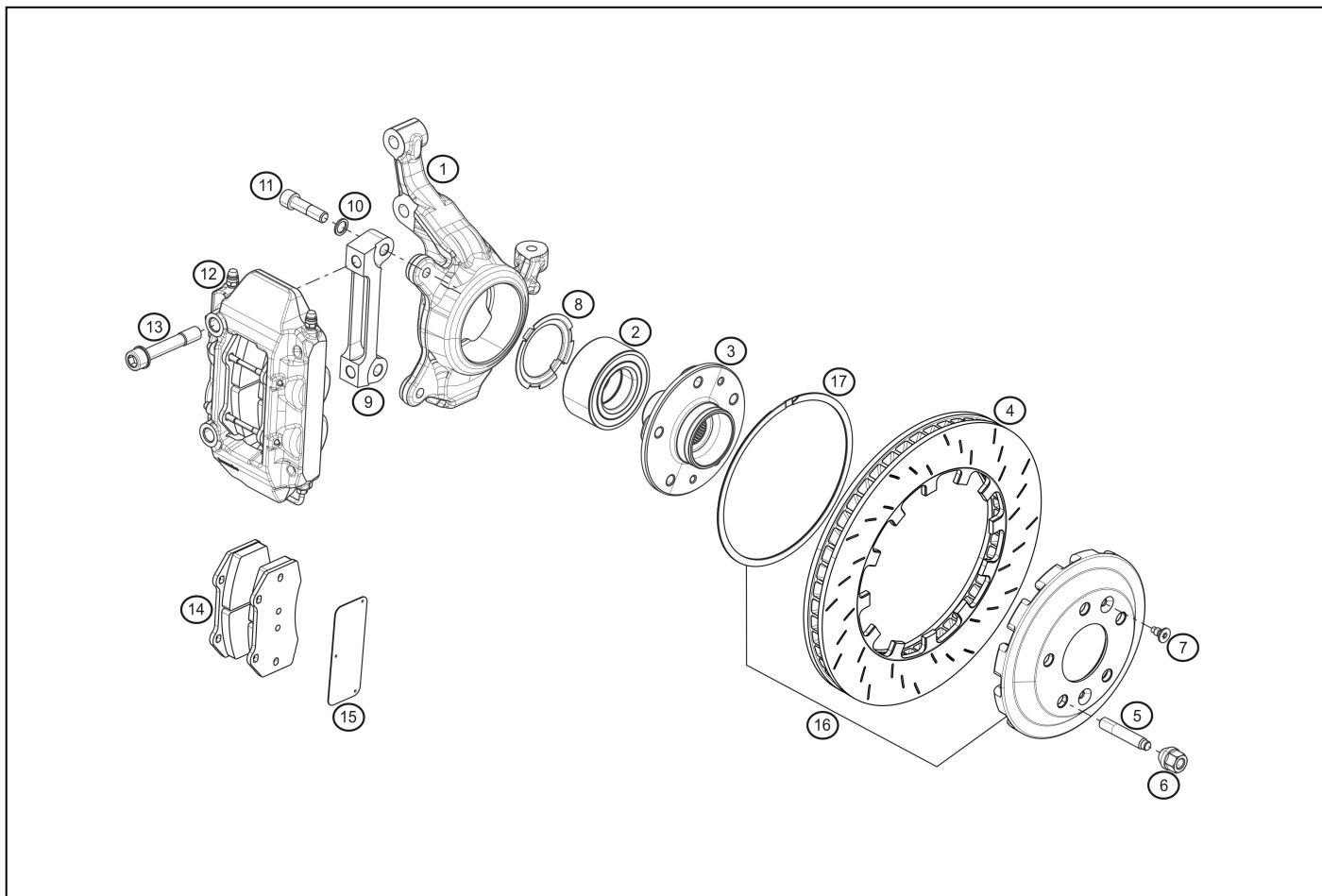




Rappel des catégories issu de la Nomenclature :

<b>CATÉGORIE « A »</b>	Aucune modification n'est autorisée. Les pièces classées dans cette catégorie doivent être les pièces d'origine prévues pour la Renault Sport Clio Cup, rester à leur position d'origine et assurer les fonctions pour lesquelles elles ont été prévues.
<b>CATÉGORIE « B »</b>	Pièces de la catégorie « A » faisant l'objet de prescriptions spécifiques. Seules les modifications ou prescriptions indiquées dans le Règlement ou la Nomenclature ou dans les bulletins techniques édités durant la saison 2015 <b>sont autorisées.</b>
<b>CATÉGORIE « C »</b>	Les pièces classées dans cette catégorie sont considérées comme libres à la condition express que la fonction d'origine ne soit pas détournée et qu'aucune fonction supplémentaire ne soit ajoutée. Elles doivent être situées aux mêmes emplacements que les pièces d'origine. Leur présence est obligatoire. Les pièces d'adaptation sont tolérées et devront être soumises à l'approbation des Commissaires Techniques de la Clio Cup avant utilisation.





	A	B	C
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
6	X		
7	X		
8	X		
9	X		
10	X		
11	X		
12	X		
13	X		
14		X	
15		X	
16	X		

**14B : Plaquettes de freins**

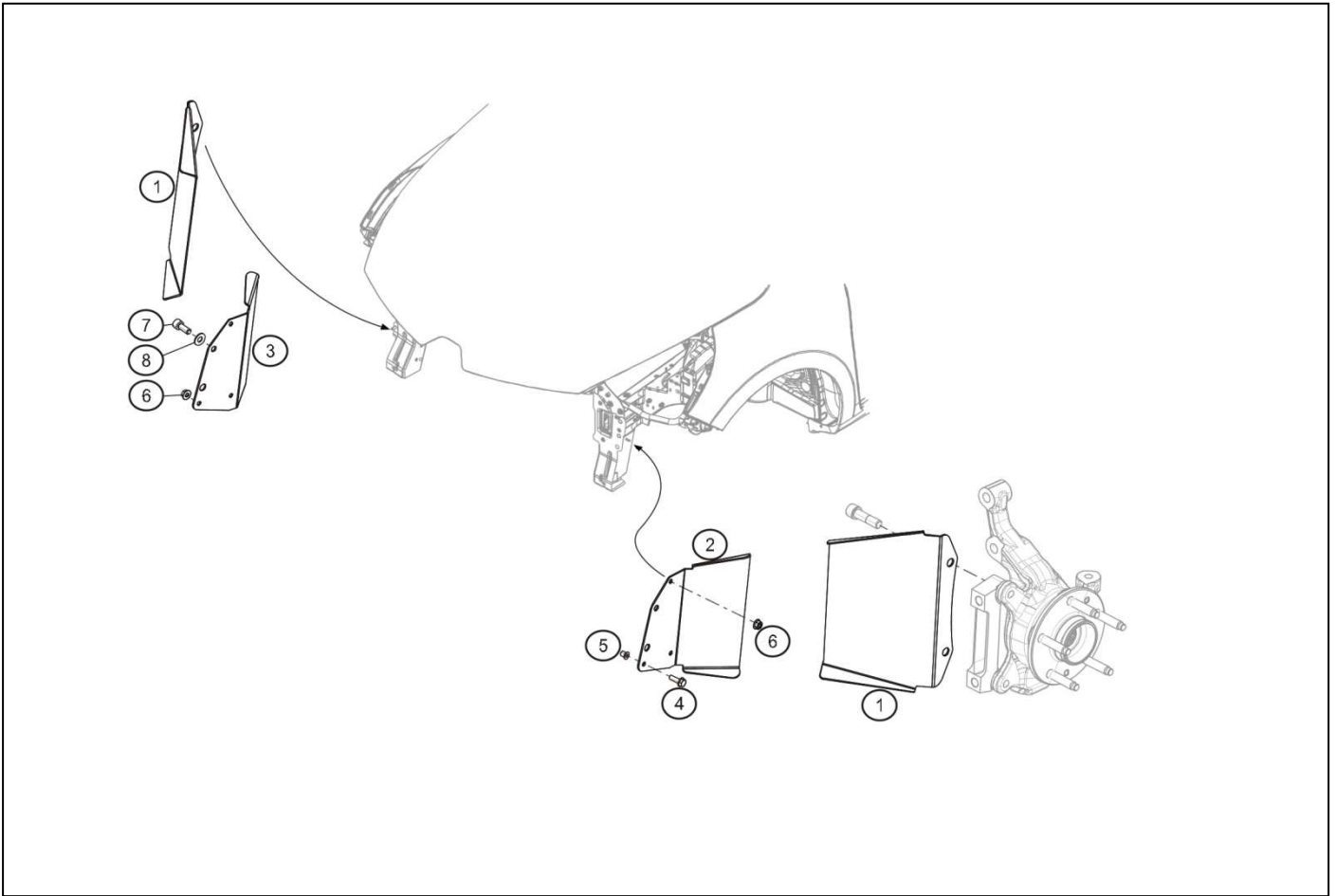
Seules les plaquettes de frein gravées « Renault Sport » suivantes sont autorisées:

- PFC08 référence 82 01 471 243

Le montage des plaquettes de frein doit se faire sans modification de l'étrier.

**15B : Isolants thermiques plaquettes**

Le montage des isolants thermiques est **facultatif**.



	A	B	C
1	X		
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
6	X		
7	X		
8	X		



	A	B	C
1		X	
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
15	X		

**1B Calculateur Cosworth**

Toute intervention sur le calculateur est rigoureusement interdite. Le boîtier est scellé par des autocollants. La détérioration des autocollants et de l'hologramme est une non-conformité technique (voir photos).